

Québec. Les forêts du Québec offrant un potentiel économique couvrent une superficie de 684 000 km², soit environ 45% de la superficie totale de la province. Ces forêts s'étendent vers le nord jusqu'à une ligne irrégulière qui se situe vers le 52^e degré de latitude nord dans les parties est et ouest de la province et le 53^e dans la partie centrale. Les forêts privées couvrent une superficie de 70 000 km². Les forêts publiques s'étendent sur une superficie de 614 600 km², dont 492 000 sont productifs et soumis à un régime d'aménagement. Les forêts publiques supportent un volume en bois debout de différentes essences de près de 3 804 millions de m³; les forêts privées ont une disponibilité de 470 millions de m³. Les essences résineuses représentent 75% du volume total. A elles seules, les forêts privées fournissent environ 20% de la récolte annuelle, soit environ 5.7 millions de m³. Les forêts du Québec interviennent pour approximativement 25% du produit provincial brut.

Le ministère des Terres et Forêts contrôle le développement et l'utilisation des boisés et applique des mesures de conservation. Les principales formes d'intervention sont les suivantes: inventaire annuel d'environ 78 000 km² de terres forestières; étude et réglementation des pratiques sylvicoles à l'égard de ce territoire et zonage des terres de façon à en assurer l'utilisation optimale; et restauration des terres à vocation forestière par le reboisement (le Québec maintient à cette fin en pépinière un stock de plus de 100 millions de plants) ou, encore, par des traitements sylvicoles. Les diverses mesures concernant l'utilisation des forêts comprennent: contrôle opérationnel, émission de permis de coupe et de permis pour l'établissement d'usines, cubage du bois extrait des terres de la Couronne, aide au développement des forêts privées, et construction et entretien de routes en forêt. Par l'intermédiaire de groupements de conservation au niveau régional, la Direction s'occupe également de la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies cryptogamiques.

Ontario. Il existe en Ontario 803 852 km² de terres forestières, dont 425 981 sont classés comme terres forestières portant ou pouvant porter des arbres de valeur commerciale aptes à l'exploitation régulière à long terme. Environ 90% des terres forestières productives appartiennent à la Couronne et sont administrées et aménagées par le ministère provincial des Ressources naturelles, dans le cadre de trois programmes principaux: Terres et eaux, Loisirs de plein air et Produits ressources.

La Direction des ressources forestières s'occupe de la régénération, de l'entretien et de l'amélioration des forêts en vertu de la Loi sur l'amélioration des terres boisées et de l'encouragement de l'exploitation forestière sur les terres privées. Elle exploite 10 pépinières d'arbres forestiers, qui fonctionnent en vue d'une production courante d'environ 73.5 millions d'arbres. En complément, il existe des programmes sans cesse mis à jour pour l'amélioration des arbres et l'aménagement des sols de pépinière. La Direction surveille, directement ou indirectement, tous les projets de plantation sur les terres de la Couronne, mais elle a conclu avec les principaux titulaires de permis des accords suivant lesquels ceux-ci exécutent des projets de plantation et se voient rembourser leurs frais, à un taux convenu, lorsque le travail est terminé.

En 1976, on a planté 46 millions d'arbres de pépinière sur environ 24 160 ha de terres de la Couronne et de terres régies par un accord, et des semis en conteneur sur quelque 2 005 ha. Parmi les autres traitements sylvicoles, on peut citer l'ensemencement direct de 27 039 ha, le traitement en vue de la régénération naturelle sur 18 572 ha et l'amélioration des peuplements (débroussaillage, pulvérisation, éclaircissement et émondage) sur une superficie de 38 325 ha. Au total, 110 108 ha de terres de la Couronne et de terres régies par un accord ont subi en 1976 des traitements sylvicoles en vue de la régénération ou de l'amélioration des forêts. Les particuliers qui possèdent des terres peuvent acheter à prix modique aux pépinières de la province des plants pour le reboisement et recevoir gratuitement des conseils d'experts sur toute question touchant la forêt. En 1976 (printemps et automne), 15,8 millions de plants ont été fournis pour l'utilisation sur des terres privées. En vertu de la Loi sur l'amélioration des terres boisées, certains travaux de plantation et d'amélioration peuvent être effectués entièrement sous la direction du gouvernement, qui assume la plus grande part des frais. Depuis 1966, le programme d'assistance a porté sur 97 917 ha de terres privées.